

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

*INSERTIONS:*Annonces, la ligne _____ 0 fr 30
Réclames, — 4 00**ESQUISSES ET PORTRAITS**

Le *Patriote* commence aujourd'hui la publication d'une série d'*Esquisses et de Portraits* où figureront tour à tour les principaux fonctionnaires et hommes politiques de la colonie, ainsi que ceux qui, à un titre quelconque, ont dans ces dernières années occupé l'attention publique.

A tout seigneur, tout honneur. Il sera question d'abord, de notre nouveau Directeur de l'Intérieur, gouverneur par intérim,

M. TH. BERGÈS.

Grand, blond, correct, avec des yeux bleus qui fixent et la démarche un peu lente, M. Th. Bergès a l'aspect éminemment sympathique. Ancien journaliste, on chercherait vainement chez lui ces allures démonstratives qu'affectait M. de Lamothé et que des grincheux qualifiaient de débraillées. Il semble, au contraire, avoir gardé de son passage dans la presse républicaine à laquelle il a pendant de longues années appartenu, l'empreinte grave que laissent sur la physionomie les soucis de la lutte quotidienne et l'effort de la pensée.

M. Th. Bergès prend au sérieux son rôle d'administrateur. Il ne pense pas qu'on l'ait envoyé dans la plus française des colonies pour y perpétuer le désordre et l'agitation. C'est un indépendant. Il l'a prouvé à la Guadeloupe, où les dissensions intestines sont plus violentes encore qu'à St-Pierre et où cependant il a su conserver d'excellentes relations avec chacune des trois fractions ennemis du Conseil général.

M. Th. Bergès nous est arrivé, du reste, à l'heure bénie où M. H. Roberdeau — un aigle ! — allait s'envoler vers les chaudes régions du Sénégal. Cette coïncidence lui a été favorable, car elle a permis de comparer sur le vif les deux caractères, l'un effroyablement tortueux, l'autre droit. — On a été reconnaissant à M. Th. Bergès

d'avoir résisté à des suggestions malveillantes, d'avoir écouté d'une oreille distraite les calomnies et les mensonges et d'avoir voulu se rendre compte avant de condamner.

C'est ainsi que lors de la prochaine session de notre assemblée locale M. Th. Bergès, directeur de l'intérieur, trouvera à la gauche du Président, cinq collaborateurs, cinq amis même, tandis que M. H. Roberdeau n'y avait rencontré qu'un groupe d'irréconciliables adversaires.

M. P. MAZIER.

M. P. Mazier est ce qu'on appelle « un tempérament. » Maire de St-Pierre depuis 1881, il n'a connu qu'une fois, dans sa carrière de mandataire du peuple, les amertumes du ballottage. C'est un enfant gâté du suffrage universel et tous ceux qui ont essayé de le jeter en bas de son piédestal se sont brisés les reins, tant le jeu est dangereux. Norgeot, le grand électeur de jadis, y a perdu son prestige et son crédit. Donc l'homme est solide.

Quant aux idées, à part quelques uto-pies et quelques erreurs qu'il avoue, d'ailleurs, à ses intimes, il faut, si l'on n'est pas aveuglé par la passion, déclarer qu'elles sont bonnes. Elles triompheront tôt ou tard.

M. P. Mazier écrit à l'occasion, dans le *Patriote* et bien qu'on prétende qu'il ait tué sous lui *l'Indépendant*, notre feuille n'en est pas morte. Il a le mot dur et sa plume excelle dans la polémique. Mais il sait, quand il le veut, être courtois, et, s'il ne donne jamais d'eau bénite de cour il n'ignore pas qu'on prend difficilement les mouches avec du vinaigre.

Très ferré sur les détails, principaux ou secondaires, de l'Administration municipale puisqu'il a pu guerroyer contre deux gouverneurs successivement sans offrir prétexte à la moindre mesure personnelle, M. P. Mazier ferait beaucoup si les conséquences d'une rivalité politique sans exemple n'avaient privé la Commune de ses plus importantes ressources. D'autres se décourageraient; lui, au contraire, se multiplie et à force de persévérance et

d'énergie maintient l'édifice en honnête état de conservation. Cette attitude aura-t-elle enfin sa récompense? En doutant se serait douter de l'éternelle justice.

Au Conseil général, M. P. Mazier a la phrase brève, incisive comme un bistouri. Il n'analyse pas; il ne dissèque pas son sujet : il taille en pleine chair. — Ajoutons que nous parlons du passé et non de l'avenir et que M. P. Mazier, quoi qu'on en ait dit, n'est ni un intraitable farouche, ni un barricadier quand même. Ce qu'il désire, ce qu'il poursuit, c'est la prospérité de notre petit pays assurée par l'entente et la concorde.

À jour, peut-être prochain où son vœu sera réalisé, M. P. Mazier rajeunira de dix ans. — Amen!

(à suivre)

Notre numéro de samedi prochain contiendra les portraits de MM. Th. Clément, Caperon et J. Labrousse.

A UN « VIEUX CADEN.

Je suis très-reconnaissant à « un vieux Cadien » des rectifications qu'il a bien voulu m'adresser par la voie du Journal et je l'engage à ne pas s'arrêter en si beau chemin. Tout le monde y gagnera.

Ce n'est pas le vieux Cadien qui est naïf mais moi, qui avais eu la simplicité de croire que le syphon avait toutes les vertus, y compris celle de faire passer Richepomme dans les barriques de nos marchands de vins! Je m'étais trompé. Je l'avoue sans honte et j'espère que mon correspondant ne m'en fera pas un crime.

Mais puisque le vieux Cadien est si bien renseigné, pourrait-il me dire si ce sont les manœuvres du Service Local qui, ces jours derniers, débarrassaient les particuliers du déblai de leurs caves et le



transportaient sur le terrain de l'ancienne imprimerie ?

Pendant qu'il y sera, mon correspondant pourrait ajouter s'il est vrai que, de ce terrain, M. le Directeur intérimaire de l'intérieur entend faire un jardin pour l'offrir, à titre gracieux, à quelque bon ami personnel.

Etc.

CONSEIL GÉNÉRAL.

On nous communique la lettre ci-après adressée à M. le Gouverneur par les cinq conseillers généraux de la minorité.

A Monsieur le Gouverneur des îles St-Pierre et Miquelon.

Monsieur le Gouverneur,

Le contrat qui lie la colonie et la compagnie anglaise Corbett, pour l'exploitation du service postal, pour Halifax, prendra fin le 31 août 1893.

Si la colonie entend ne pas se retrouver dans la situation qui lui a été créée en 1883 par le manque de publicité de la mise en adjudication du service postal et dont la conséquence a été l'exécution qui s'en fait actuellement ; si elle entend avoir un navire français et ne pas subir l'humiliation de voir flotter un pavillon étranger sur un bateau que, seule, elle paie et fait vivre ; si, dans l'intérêt de ses finances, elle entend appeler le plus de concurrence possible à la prochaine adjudication et nous sommes en mesure d'affirmer que ce sont les désirs des habitants — nous sommes en situation, Monsieur le Gouverneur, de dire qu'il y a, pour les pouvoirs publics, urgence absolue à s'occuper du contrat à passer pour l'exécution du service postal devant commencer le premier septembre 1893 et c'est ce que nous venons essayer de prouver.

Pour appeler la concurrence dans une adjudication aussi importante que celle de notre service postal, et il est nécessaire que la concurrence se produise, deux conditions s'imposent : d'abord, la publicité la plus large ; ensuite, entre le jour de l'affichage et celui de l'adjudication, un délai assez long pour permettre à des sociétés de se constituer et d'étudier le service à entreprendre. Nous évaluons à six mois le minimum du délai nécessaire pour remplir ces conditions.

Pour obtenir toutes les garanties indispensables de rapidité et de sécurité que la colonie est en droit d'exiger, il faut un navire neuf, construit et aménagé spécia-

lement pour les besoins de notre service. L'adjudicataire se trouvera donc dans l'obligation de faire construire et l'on peut lui accorder de deux à trois mois pour trouver un constructeur et conclure marché.

La construction du navire et de sa machine, l'installation de celle-ci à bord, demandent, pour être faites dans de bonnes conditions de solidité et de sûreté, un laps de temps qui ne peut-être moindre de quinze mois. Il faudra en outre de trois à quatre mois pour faire l'armement de ce navire et le conduire à St-Pierre, s'il est construit en France, ce qui est à supposer si l'on admet avec nous que les adjudicataires calculeront sur le bénéfice des primes à la construction et à la navigation allouées par le gouvernement de la métropole.

Nous arrivons ainsi à un minimum de 26 mois entre le jour de l'affichage et celui de la prise de service par un nouveau navire.

Or 26 mois seulement nous séparent du premier septembre 1893.

Il y a donc, nous le répétons, urgence à ce que la question du service postal soit tranchée le plus tôt possible.

Pour y arriver, nous avons soumis à la signature de nos collègues, présents à St-Pierre, une demande, à vous adressée de convocation du Conseil général, usant ainsi du droit laissé aux conseillers par le paragraphe 2 de l'article 23 du décret du 2 avril 1885. — Ces messieurs trouvant, sans doute, à la question du service postal, trop peu d'importance pour qu'elle valut qu'ils se dérangeassent un instant de leurs affaires, ont refusé de se joindre à nous.

Persuadés que vous en jugerez autrement que nos collègues et que vous comprendrez et l'importance du service postal et la valeur des motifs que nous venons de vous exposer, nous venons vous prier M. le Gouverneur, de vouloir bien, usant du droit que vous conférez le paragraphe premier de l'article et du décret précités, convoquer le Conseil général, en session extraordinaire et dans le plus bref délai possible, à l'effet de délibérer sur la mise en adjudication du service postal qui doit commencer le premier septembre 1893.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos sentiments respectueux,

Les conseillers généraux de la section de Saint-Pierre :

V. Yon. Th. Clément. P. Mazier. L. Bourget. F. Couturier.

M. Th. Bergès a répondu que l'opinion de huit conseillers s'étant déjà manifestée par un refus de signer la demande de con-

vocation de l'assemblée locale, il n'y avait pas lieu, vu surtout l'arrivée prochaine de M. Feillet et la fixation au 6 Juillet d'une session extraordinaire de donner suite à cette demande. Il a ajouté, en outre que M. Ludger Laroche ne partageait pas la manière de voir énoncée dans la lettre qu'on vient de lire.

Nous admettons sans difficulté la réserve de M. le gouverneur intérimaire qui ne veut rien engager avant l'arrivée de M. Feillet mais nous sommes loin de reconnaître la compétence exclusive de M. le Directeur de l'intérieur p. i. à l'encontre de celle de nos amis, qui, armateurs, sachant ce qui s'est passé précédemment à propos du contrat postal, sont plus à même que qui que ce soit de formuler une opinion bien assise. La question était assez importante pour faire le sujet d'une session extraordinaire, en réservant au besoin la mise à exécution de la décision du Conseil jusqu'à l'arrivée du gouverneur titulaire ; c'eût été du temps de gagné et une bonne besogne de faite.

BULLETIN COMMERCIAL.

Quelques goëlettes seulement ne sont pas encore rentrées de leur premier voyage. Nous sommes donc aujourd'hui bien fixés sur le résultat de la première partie de la première pêche, que l'on peut considérer comme nul après un mois de banc. On peut dire qu'il n'y a pas eu de surprises, les résultats du grand banc ayant été très mauvais et ceux du banquereau médiocres. Les prix d'achat de morue sont restés à peu près les mêmes variant de 20 à 21 francs.

Beaucoup de goëlettes ont profité des bons vents pour se rendre à la Baie Saint-Georges afin de se boëtter en hareng, plusieurs sont déjà reparties pour les lieux de pêche.

Nous avons à enrégistrer les départs suivants pour Bordeaux :

Marie-Aimée armateur M. Vincent, avec de la morue verte;

Eider armateur M. Danguilhen, avec de la morue verte;

Nevada, armateur MM. Folquet et fils avec de la morue verte.

Sont actuellement en charge :
Eté pour compte de M. Mignot H. ;
Nancy, pour la maison Monier ; *Marie L.* pour la maison Danguilhen.

TRIBUNE PUBLIQUE

Saint-Pierre le 6 Mai 1891.

Monsieur le Directeur-Gérant,

Voulez-vous me permettre une nouvelle rectification à un article de votre journal ? Il s'agit du « Pont Boulo. »

Ce n'est pas de cette année seulement que l'on roule carrosse de l'autre côté de l'eau. Il y a bien trois ans, s'il n'y en a pas quatre, qu'un citoyen du Sud a une voiture. Il est vrai que ce citoyen n'étant qu'un armateur cadien, conduisant lui-même son véhicule, il ne valait pas la peine que M. Roberdeau s'occupât de protéger son existence.

Aujourd'hui, c'est différent. La maison Beust a une voiture que son gérant conduit avec une maestria incomparable et cela devient sérieux. A-t-on songé à l'importance de l'indemnité que la colonie aurait à payer si *Bucéphale*, s'emballant, allait jeter son *Alexandre* dans la rivière et lui faire subir le traitement hydrothérapique d'un simple matelot banquier ?

Notre ingénieur en chef a donc fait preuve de sagacité en parant à la dépense qui pourrait résulter d'un pareil accident et votre journal devrait l'en féliciter.

Mais où je trouve que le dit ingénieur en chef n'a pas eu l'œil, c'est en faisant son garde-sou d'un seul bout. Il ignore peut-être que le Pont-Boulo a été fait pour s'ouvrir. Il est alors excusable.

Il faudra cependant que l'on remédie à cela car s'il se présente quelque brave homme qui veuille entrer sous *galoper* dans l'Étang-Boulo, comment fera-t-il ?

On m'a dit qu'il n'aurait qu'à scier le garde-sou dans son milieu.

Oui, mais l'ingénieur doit être têtu comme tous les ingénieurs surtout quand ils commandent en chef et du Diable s'il se laissera scier (dans son œuvre).

Le brave pêcheur en sera quitte pour mettre son « galoper » sous globe s'il ne préfère pas le faire passer par dessus la chaussée et on n'en parlera plus.

Sans rancune, je demeure votre serviteur,

UN VIEUX CADEN.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine.

ANNONCES.

Étude de M^e François COUTURIER, agréé près les Tribunaux sise à St-Pierre, rue Bisson.

A VENDRE

PAR LICITATION

Le trois Juin prochain, à deux heures

du soir, en l'étude de M^e E. Salomon, notaire, sise à St-Pierre, rue de Sèze,

L'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté ayant existé entre les sieur et dame Joseph Briand et de la succession de chacun d'eux,

Sur la poursuite de madame Emilie Briand, épouse assistée et autorisée de M. J.-B. Carrère avec lequel elle demeure à Saint-Pierre, ayant la dite M^e François Couturier pour agréé,

Contre 1^e M. Joseph Briand, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre; 2^e demoiselle Joséphine Briand, demeurant à Saint-Pierre et 3^e M. Honoré Vigneau, marin-pêcheur, demeurant aussi à Saint-Pierre, pris le dit en sa qualité de tuteur de la mineure Catherine Briand,

Et en présence de M. Edouard Girardin, marin-pêcheur, demeurant à Saint-Pierre, pris le dit en sa qualité de subrogé-tuteur de la dite mineure Catherine Briand.

DÉSIGNATION**DE L'IMMEUBLE A VENDRE.**

L'immeuble à vendre consiste en une maison d'habitation avec jardin, situé le tout à Saint-Pierre, rue Bisson et borné au nord par A. Norgeot; au sud, par veuve Paquesoray; à l'est, par veuve Prudent Coste et à l'ouest, par la rue Bisson.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal civil de première instance de Saint-Pierre en date du vingt avril dernier.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé en l'étude de M^e E. Salomon, notaire.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-rappelé à la somme de quatre mille francs,

ci 4,000 francs.

M^e François Couturier, agréé poursuivant et M^e E. Salomon, notaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait à Saint-Pierre, le 15 mai 1891.

FRANÇOIS COUTURIER.

ÉDUCATION ANGLAISE**M. H. BRADFORD**

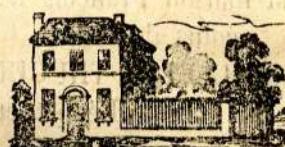
Principal du Collège Cambridge (Halifax), ancien associé du Collège St-Jean à Cambridge (Angleterre) arrivé ce jour par le steamer « Saint-Pierre », a l'honneur de prévenir les habitants de la colonie qu'à partir du mois de septembre prochain il ouvrira des cours d'anglais.

Les personnes désireuses de faire suivre ces cours à leurs enfants sont priées de vouloir bien le lui faire connaître avant son départ qui aura lieu mardi prochain,

S'adresser chez Madame P. Coste,

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ



Une belle maison à un étage comprenant huit appartemens, avec cave et jardin, située au coin des rues Fayolle et Bruslé.

S'adresser à M. MOUSSARD.

A VENDRE

Un bel ameublement de salon

EN REPS VERT

comportant :

Un canapé. — deux fauteuils. — six chaises.

Une table ovale dessus marbre.

S'adresser au bureau du Journal.

VENTE AU RABAIS

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE

CHEZ M^{me} V^e BENATRE,

ETOFFES—NOUVEAUTÉS—CHAUSURES—PARAPLUIES et OMBRELLES
COMESTIBLES—ARTICLES D'ÉPICERIE.

MARCHANDISES DIVERSES

A PRIX TRÈS-RÉDUITS.



REVUE NATIONALE

de

L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. LEMOINE, rue Gervais, St-Pierre-Miquelon.

A. LELANDAIS

COIFFEUR.

A l'honneur d'informer sa nombreux clientelle qu'il a transféré son atelier dans la maison François Le Buf, coins des rues

CARPILLET et TRUGUET
en face la maison Béchet et Yon.

RÉPARATION DE PARAPLUIES

A VENDRE

Un très-bon chronomètre Winnerl
S'adresser chez MM. Poulain, frères,
rue Bisson.

BOUCHERIE JOURDAN & FONTAINE

SUCCESEUR

AUGUSTE GIRARD

BOUCHERIE ET CHARCUTERIE
QUAI DE LA RONCIÈRE.

A VENDRE



Une MAISON à rez-de-chaussée, comprenant six appartements, cour et jardin.

S'adresser à M. E. Larralde.

A VENDRE

Une maison à étage comprenant huit appartements, cave, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DU MAGNÉTISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires : ici, c'est l'entraînement de la suggestion ou à vue à distance sans le secours des yeux ; là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Nié hier encore, le MAGNÉTISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous venons de nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNÉTISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNETIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr par ans, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE

à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNÉTISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.

PHARMACIE

C.-V. LIORAT.

La Reine des eaux de tables

EAU MINÉRALE DE SAINT-GALMIER

la bouteille.

0 fr. 75 centimes.